

QUELLE LICENCE CHOISIR ?

ADHÉRENTS D'UNE STRUCTURE AFFILIÉE FFFORCE !

LICENCE COMPÉTITION (45 € l'année) :

- Valable 1 an (Exemple : du 18 octobre 2021 au 17 octobre 2022 23h59)
- Certificat médical de moins de 3 mois obligatoire (à fournir à la structure) ou questionnaire de santé QS-SPORT (à télécharger sur notre site internet)
- Assurance fédérale facultative (Responsabilité Civile : 0,35 €)
- Accès à l'intégralité des activités proposées par la fédération : Compétitions, records, titres fédéraux, formations, stages, séminaires découverte
- Accès à l'application SPLT

LICENCE LOISIR (19 € l'année - 15 € du 01/09 au 31/10/2021) :

- Valable 1 an (Exemple : du 18 octobre 2021 au 17 octobre 2022 23h59)
- Certificat médical de moins de 3 mois obligatoire (à fournir à la structure) ou questionnaire de santé QS-SPORT (à télécharger sur notre site internet)
- Assurance fédérale facultative (Responsabilité Civile : 0,35 €)
- Accès à certaines activités proposées par la fédération : toutes les activités non-qualificatives à une finale nationale, formations, stages, séminaires découverte
- Accès à l'application SPLT

Adhérents d'une structure associative : demander sa licence au Président du club !

Adhérents d'une structure privée : demander sa licence au dirigeant et régler le montant de cette dernière par carte bancaire en ligne !

NON-ADHÉRENTS D'UNE STRUCTURE AFFILIÉE FFFORCE !

LICENCE INDIVIDUELLE (120 € l'année) :

- Valable 1 an (Exemple : du 18 octobre 2021 au 17 octobre 2022 23h59)
- Certificat médical de moins de 3 mois obligatoire ou questionnaire de santé QS-SPORT (à télécharger sur notre site internet)
- Assurance fédérale facultative (Responsabilité Civile : 0,35 €)
- Accès à l'intégralité des activités proposées par la fédération : Compétitions, records, titres fédéraux, formations, stages, séminaires découverte
- Accès à l'application SPLT

TITRE DE PARTICIPATION UNIQUE (TPU) (20 € l'événement) :

- Valable pour 1 événement sur 1 journée
- Certificat médical de moins de 3 mois obligatoire (à fournir à la structure organisatrice de l'événement)
- Assurance fédérale (Responsabilité Civile incluse)
- Accès à certaines activités proposées par la fédération : compétitions qualificatives à une finale nationale, compétitions de ligues. Le TPU n'est pas accepté sur les championnats régionaux et nationaux.

Licence individuelle : créer un compte sur l'extranet, créer la licence, régler le montant de cette dernière par carte bancaire en ligne puis attendre que le secrétariat valide cette création de licence !

TPU : faire la demande auprès de la structure organisatrice qui prendra le TPU et lui régler par chèque ou espèces les frais de participation + le tarif du TPU !

BON A SAVOIR :

Les résultats obtenus avec un Titre de Participation Unique (TPU) sont pris en compte par la fédération lors des compétitions qualificatives aux finales nationales mais ne donnent en aucun cas accès à ces finales nationales. Si l'athlète s'est qualifié lors d'une compétition qualificative, il devra donc prendre une licence compétition ou une licence individuelle pour accéder à une finale nationale.